

DEMANDE D'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS 2012



Table des matières

2 ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$	6
2.1 MAINTIEN DES ACTIFS	7
2.1.1 Réseau de distribution	
2.1.2 Centrales de production et réseau de transport	
2.1.3 Mesurage et relève	8
2.1.4 Bâtiments	8
2.1.5 Matériel roulant	
2.1.6 Autres actifs de soutien	
2.2 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	9
2.3 RESPECT DES EXIGENCES	
2.4 CROISSANCE DE LA DEMANDE	
3 PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$	12
3.1 PROJETS AUTORISÉS	12
3.2 Projets à autoriser	13
4 INVESTISSEMENTS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE	
L'ARTICLE 73	15
5 SOMMAIRE DES PRÉVISIONS LONG TERME DES INVESTISSEMENTS.	15



1 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2012 SELON L'ARTICLE 73

- 1 En vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la « Loi ») et le Règlement sur
- 2 les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie, le
- 3 Distributeur doit obtenir l'autorisation de la Régie pour acquérir, construire ou disposer
- des immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité.
- 5 Pour 2012, les besoins d'investissement prévus par le Distributeur totalisent 956,6 M\$.
- 6 Ces besoins, sommairement présentés au tableau 1, cumulent les investissements
- 7 autorisés avant l'entrée en vigueur de l'article 73 de la Loi, les projets majeurs
- 8 nécessitant une autorisation spécifique de même que les projets d'investissement dont
- 9 les coûts individuels sont inférieurs à 10 M\$. Ces derniers font l'objet de la présente
- 10 demande d'autorisation.

TABLEAU 1
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2012 (M\$)

	Investissements	autorisés avant Projets majeurs > 10 M\$		DEMA			
Catégories				Autres i	Grand		
	entrée en vigueur art. 73	Autorisés	À autoriser	Réseau intégré	Réseaux non reliés	Total	total
Maintien des actifs		13,9	97,5	255,4	29,4	284,8	396,1
Réseau de distribution			0,6	146,5	3, 1	149,6	150,2
Centrale de production					23,5	23,5	23,5
Réseau de transport			7,6		2,2	2,2	9,8
Mesurage et relève			89,3	16,9		16,9	106,2
Bâtiments administratifs				35,9		35,9	35,9
Matériel roulant				30,5		30,5	30,5
Autres actifs de soutien		13,9		25,6	0,6	26,2	40,0
Amélioration de la qualité		24,8		25,9	1,4	27,3	52,1
Croissance de la demande		93,6	6,4	323,0	16,5	339,5	439,5
Respect des exigences	10,0	1,5		57,0	0,4	57,4	68,9
Total	10,0	133,8	103,9	661,3	47,7	708,9	956,6

- Les tableaux 2 et 3 illustrent l'évolution des investissements par types d'autorisation et
- par catégories d'investissement sur la période 2010 à 2012.



TABLEAU 2
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR TYPES D'AUTORISATION (M\$)

TYPES D'AUTORISATION	Année historique 2010	Année de base 2011	Année témoin 2012
< 10 M\$	603,4	659,8	708,9
> 10 M\$ autorisés	102,2	174,1	133,8
> 10 M\$ à autoriser	11,3	25,6	103,9
Investissements autorisés avant art. 73	6,5	8,5	10,0
TOTAL	723,4	868,1	956,6

TABLEAU 3
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)

CATÉGORIES	Année historique 2010	Année de base 2011	Année témoin 2012
Maintien des actifs	278,4	336,8	396,1
Amélioration de la qualité	43,6	49,5	52,1
Croissance de la demande	334,3	412,8	439,5
Respect des exigences	67,1	69,0	68,9
TOTAL	723,4	868,1	956,6

- 1 Le détail des besoins d'investissement ainsi que les explications des variations les plus
- 2 significatives sont traités dans les sections suivantes.

2 ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$

- 3 Tel que présenté au tableau 4, la demande d'autorisation des investissements pour
- 4 2012 pour l'ensemble des projets inférieurs à 10 M\$ du Distributeur s'établit à 708,9 M\$,
- 5 soit 54,7 M\$ de plus que l'enveloppe 2011 autorisée par la Régie dans sa décision
- 6 D-2011-028¹. Cette hausse est principalement attribuable aux investissements liés à la
- 7 croissance de la demande.

¹ Voir la page 101.



TABLEAU 4 PROJETS < 10 M\$ PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)

CATÉGORIES	ÉGORIES Année historique 2010 Autori (D-20		Année de base 2011	Année témoin 2012
Maintien des actifs	249,5	296,4	280,7	284,8
Réseau de distribution	136,8	145,5	135,2	149,6
Centrale de production	7,7	21,2	22,6	23,5
Réseau de transport	4,8	3,7	4,8	2,2
Mesurage et relève	26,0	22,1	20,1	16,9
Bâtiments	27,6	30,4	33,9	35,9
Matériel roulant	33,3	40,5	40,5	30,5
Autres actifs de soutien	13,2	33,0	23,7	26,2
Amélioration de la qualité	11,2	21,3	17,2	27,3
Respect des exigences	59,7	49,1	57,0	57,4
SOUS-TOTAL	320,4	366,8	355,0	369,5
Croissance de la demande	283,0	287,3	304,8	339,5
TOTAL	603,4	654,2	659,8	708,9

2.1 Maintien des actifs

- 1 En baisse de 11,6 M\$ par rapport au montant autorisé pour 2011, l'enveloppe globale
- 2 nécessaire au maintien des actifs pour 2012 est évaluée à 284,8 M\$. Des
- 3 investissements moindres liés aux appareils de mesure ainsi qu'au matériel roulant
- 4 expliquent cette légère diminution.

2.1.1 Réseau de distribution

- 5 Lors du dernier dossier tarifaire², le Distributeur a fait état du niveau d'investissement
- requis afin d'assurer, à long terme, la pérennité de son réseau.
- 7 Dans sa décision D-2011-028³, la Régie demandait au Distributeur de déposer un suivi
- de l'avancement de son projet de développement d'un outil d'aide à la décision, dans le
- 9 cadre de sa stratégie de maintenance et de renouvellement du réseau de distribution. Le
- 10 Distributeur fait ainsi le point sur cette question.

² R-3740-2010, HQD-8, document 5, Annexe 1.

³ Voir la page 102, paragraphe 421.



- 1 L'outil permettant de modéliser les différents paramètres de maintenance et de
- 2 renouvellement est actuellement opérationnel. Par son intermédiaire, le Distributeur a pu
- 3 identifier un potentiel d'optimisation de sa stratégie de maintenance relativement aux
- 4 « structures civiles », et ce, sur la base de données colligées depuis trois ans sur près
- 5 de 3 000 structures civiles. Le Distributeur entend incorporer les résultats de cette
- approche d'optimisation à sa stratégie de maintenance visant les structures civiles en
- 7 2012.
- 8 Quant aux autres actifs de son réseau de distribution, le Distributeur prévoit recourir à la
- 9 même approche d'optimisation.

2.1.2 Centrales de production et réseau de transport

- 10 En 2012, le Distributeur établit ses besoins d'investissement pour assurer la pérennité
- de ses installations dans les réseaux non reliés à 25,7 M\$, soit un niveau similaire à
- celui autorisé pour 2011.

2.1.3 Mesurage et relève

- 13 En baisse de 5,2 M\$, le Distributeur établit ses besoins d'investissement pour les
- appareils de mesure à 16,9 M\$. Cette diminution des investissements est attribuable au
- projet Lecture à distance (LAD)⁴. En effet, le déploiement de compteurs de nouvelle
- 16 génération occasionnera une diminution des besoins d'étalonnage des compteurs
- actuels. De plus, le Distributeur entend répondre aux besoins courants d'appareils de
- mesurage en 2012, en réutilisant les compteurs rendus disponibles en raison de la mise
- en œuvre du projet LAD, diminuant ainsi les besoins d'investissement.

2.1.4 Bâtiments

- Le Distributeur demande un budget de 35,9 M\$ pour 2012, soit 5,5 M\$ de plus que le
- 21 montant autorisé en 2011. Cette augmentation résulte principalement de sommes
- supplémentaires nécessaires afin d'assurer la pérennité de ses propriétés immobilières.

Original: 2011-08-01

⁴ Voir section 3.2



2.1.5 Matériel roulant

- Les besoins d'investissement en matériel roulant s'élèvent à 30,5 M\$, en baisse de
- 2 10,0 M\$ par rapport au montant autorisé pour 2011.
- 3 Lors des dernières années, des investissements plus importants en matériel roulant ont
- 4 été nécessaires pour rattraper le retard et assurer la pérennité du parc. Le Distributeur a
- 5 d'ailleurs fait état de cette situation dans son dossier tarifaire R-3644-2007⁵. Les
- 6 investissements de 2012, à la baisse, reflètent la tendance des besoins alors anticipés.

2.1.6 Autres actifs de soutien

- 7 Les investissements prévus pour la catégorie « Autres actifs de soutien » sont inférieurs
- de 6,8 M\$ au montant autorisé pour 2011. Les actifs en technologies de l'information
- 9 constituent l'élément principal de cette catégorie.
- 10 Ainsi, l'optimisation du portefeuille des projets pour 2012 conduit le Distributeur à
- diminuer ses investissements en technologies de l'information visant à répondre aux
- besoins de son réseau de distribution.

2.2 Amélioration de la qualité

- Pour 2012, les investissements demandés pour les besoins d'amélioration de la qualité
- s'élèvent à 27,3 M\$, soit 6,0 M\$ de plus que l'enveloppe autorisée pour 2011.
- 15 Ces investissements visent notamment à faire évoluer les technologies en fonction du
- développement du réseau de distribution ainsi qu'à améliorer certaines fonctionnalités
- 17 utilisées dans les communications avec la clientèle.

Original : 2011-08-01

⁵ Voir à cet effet l'annexe 1 de la pièce HQD-13, document 1 du dossier R-3644-2007.



2.3 Respect des exigences

TABLEAU 5
PROJETS < 10 M\$ EN RESPECT DES EXIGENCES (M\$)

PROJETS	Année historique 2010	Autorisé 2011 (D-2011-028)	Année de base 2011	Année témoin 2012
Demandes de tiers	44,7	34,8	41,0	42,1
Poteaux en commun	8,8	5,2	5,2	5,3
Ententes contractuelles avec la CSEM	6,2	9,1	10,8	10,0
TOTAL	59,7	49,1	57,0	57,4

- Les sommes qui avaient été prévues pour 2011 afin d'assurer le respect des exigences
- 2 ont dû être révisées à la hausse, étant donné des besoins additionnels requis pour
- 3 satisfaire de nouvelles demandes de tiers (MTQ et diverses municipalités). Le
- 4 Distributeur maintient ce niveau révisé d'investissement pour 2012.

2.4 Croissance de la demande

- 5 L'enveloppe globale d'investissement liée à la croissance de la demande totalise
- 339,5 M\$ pour 2012, soit une somme supérieure à celle autorisée pour 2011. Les
- 7 principaux éléments suivants justifient cette hausse.

8 Alimentation des abonnés

- 9 Sur la base de la prévision des nouveaux abonnements du Distributeur, une somme
- additionnelle de 7,2 M\$ sera nécessaire pour assurer l'alimentation des abonnés. Au
- total, les investissements requis pour répondre à la croissance des abonnements sont
- 12 évalués à 204,0 M\$ pour 2012.

Réseau de distribution

- 14 L'enveloppe globale demandée pour 2012, de l'ordre de 110 M\$, est supérieure
- d'environ 43 M\$ à celle autorisée pour 2011.
- Au cours des dernières années, le nombre de nouveaux clients a augmenté de façon
- 17 soutenue. Jusqu'à maintenant, le réseau du Distributeur a pu faire face à ces
- augmentations de charges avec un niveau d'investissement relativement stable. La



situation tend cependant à changer. En effet, de plus en plus de projets sont associés à

2 l'intégration de nouveaux postes satellites du Transporteur ou d'augmentation de

capacité de ceux-ci. Sur une base individuelle, ces projets présentent des coûts

importants. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux nécessitent un investissement supérieur à

5 10 M\$ et font alors l'objet d'une demande d'autorisation spécifique à la Régie⁶. Cette

situation, conjuguée à un grand nombre de transferts de charge d'un poste satellite à un

autre afin d'optimiser leur utilisation, justifie la hausse des investissements en

8 croissance de la demande.

3

4

6

7

13

14

15

18

20

21

24

9 Le Distributeur tient à préciser que près de 60 % du réseau de distribution intégré est

monophasé. Si cette situation n'implique pas d'inconvénients pour la grande majorité de

la clientèle, elle peut être restrictive à certains endroits. Le Distributeur amorce donc une

12 réflexion pouvant donner lieu à des ententes multipartenaires qui viseraient la

conversion de portions du réseau monophasé en réseau triphasé. À cette fin, le

Distributeur entend réaliser deux projets pilotes en 2012, lesquels lui permettront de

préciser les modalités applicables.

Par ailleurs, le Distributeur tient à informer la Régie qu'il réalise, de concert avec le

17 Transporteur, le projet d'intégration du nouveau poste Anse Pleureuse. Initié en 2010, ce

projet n'a pas fait l'objet d'une demande spécifique puisque le Distributeur évaluait

initialement son investissement à moins de 10 M\$. Le projet sera terminé en 2012 et il

appert que les coûts finaux seront plutôt de l'ordre de 12 M\$.

Réseaux non reliés

22 En 2012, les besoins en équipements de production des réseaux non reliés sont estimés

23 à 12,5 M\$, soit en hausse de 3,5 M\$ par rapport au budget autorisé en 2011. Cette

hausse s'explique par le début en 2012 de la construction de la centrale thermique de

25 réserve de Schefferville⁷.

⁶ Voir la section 3.

Voir la pièce HQD-13, document 1, section 3.5.



3 PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$

- 1 Conformément à la Loi, les projets de cette catégorie doivent être présentés
- 2 individuellement à la Régie et faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

3.1 Projets autorisés

TABLEAU 6
PROJETS > 10 M\$ AUTORISÉS (M\$)

PROJETS	Année de base 2011	Année témoin 2012	2013	2014	2015	2016
Automatisation du réseau	32,3	24,8				
Réhabilitation du 201 Jarry	3,3					
Construction centrale thermique Kuujjuaq	2,8					
Réaménagement de l'échangeur Dorval	3,5	1,5				
Raccordement du village de La Romaine	10,9	14,6				
Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution	16,6					
Travaux de raccordement du réseau de distribution						
Poste Anne Hébert	2,9	0,8				
Poste Limoilou	20,3	12,7	12,9	11,2	8,5	
Poste Neubois	7,8	3,5	3,0			
Poste Bélanger	13,0	10,4	14,5	15,2	5,0	5,4
Poste St-Bruno-de-Montarville	1,1	8,3	11,9			
Poste Charlesbourg	3,5	12,4	11,3	4,5		
Optimisation des systèmes clientèles (OSC)	29,4	13,9				
Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)	25,5	28,2	37,3	51,9	6,0	
Construction de la centrale thermique d'Akulivik	1,2	2,7	13,0	23,2	7,7	0,1

- 3 Tel qu'annoncé dans son rapport annuel 2010, le Distributeur prévoit des reports dans
- 4 les échéanciers initiaux pour les projets de Neubois⁸, du raccordement du village de La
- Romaine⁹ et du réaménagement de l'échangeur Dorval¹⁰.
- 6 Par ailleurs, le Distributeur a obtenu, en juin et juillet derniers, l'autorisation de la Régie
- 7 pour trois projets apparaissant dans le tableau 6, soit le projet de raccordement du poste
- de Charlesbourg¹¹, le projet CATVAR¹² ainsi que le projet de construction de la centrale
- 9 thermique d'Akulivik¹³.

⁸ Voir la pièce HQD-6, document 10 du Rapport annuel 2010 du Distributeur.

⁹ Voir la pièce HQD-6, document 7 du Rapport annuel 2010 du Distributeur.

¹⁰ Voir la pièce HQD-6, document 5 du Rapport annuel 2010 du Distributeur.

¹¹ Décision D-2011-084 rendue le 17 juin 2011.

¹² Décision D-2011-086 rendue le 20 juin 2011.

¹³ Décision D-2011-095 rendue le 5 juillet 2011.



3.2 Projets à autoriser

Tableau 7
PROJETS > 10 M\$ À AUTORISER (M\$)

PROJETS	Année historique 2010	Année de base 2011	Année témoin 2012	2013	2014	2015	2016
Travaux de raccordement du réseau de distribution							
Poste Lefrançois	0,6	2,2		7,0	5,0	8,7	3,0
Poste Bourassa	· ·	0,1		5,6	6,2	7,8	2,9
Poste Fleury		,	1,6	17,3	17,8	15,8	5,9
Poste Delorimier			·	1,2	12,9	13,2	11,7
Poste Charland				0,9	5,9	4,7	1,8
Poste Lac des rapides				5,0	5,0	5,0	3,0
Poste Port Daniel				1,0	4,0	4,5	5,5
Poste Duchenay					4,7	5,3	
Poste Baie St-Paul						4,0	6,6
Lecture à distance (LAD)	10,7	23,3	89,3	247,1	205,1	146,0	69,7
Alimentation Clova			3,2	7,0			
Réfection de la ligne de transport L0778 des Îles-de-la-Madeleine			7,6	10,6			
Ajout de puissance à la centrale thermique de Cap-aux-Meules			1,6	2,9	3,9	9,5	
Remplacement du câble de relève de l'île d'Orléans			0,6	9,5			
Remplacement des lignes de transport de Schefferville				7,3	9,6	8,9	2,8
Évacuateurs de crues Menihek - Schefferville				5,0	6,0	4,0	0,5
Construction de la centrale thermique de Puvirnituq				0,9	5,3	14,0	19,6
Réfection des digues Menihek - Schefferville					7,0	7,0	

1 Travaux de raccordement du réseau de distribution

- 2 Les travaux de raccordement du réseau de distribution aux postes satellites du
- 3 Transporteur sont requis, soit pour répondre à la croissance de la charge locale, soit
- 4 pour assurer la pérennité des équipements du Transporteur ou pour le maintien des
- 5 actifs du Distributeur.

10

- 6 Certains projets feront l'objet de demandes d'autorisation spécifique au cours des
- 7 prochains mois, notamment ceux concernant les postes Lefrançois et Bourassa.

8 Lecture à distance (LAD)

- 9 Le Distributeur a déposé à la Régie le 30 juin dernier une demande d'autorisation
 - (R-3770-2011) concernant la réalisation des travaux de mise en place des technologies
- 11 de l'information pour supporter une infrastructure de mesurage avancée et le
- déploiement de la première phase d'un plan de remplacement de compteurs pour la
- période allant de juin 2012 à décembre 2013. Ce projet s'inscrit dans une initiative plus
- 14 globale d'implantation de la lecture à distance pour quelque 3,8 millions de compteurs
- de nouvelle génération qui seront déployés de 2012 à 2017. Rappelons également que
- le projet LAD inclut des travaux préparatoires ayant débuté en 2010.



1 Alimentation Clova

- 2 Le village de Clova en Haute-Mauricie est actuellement alimenté par une centrale diesel
- devenue désuète. Le Distributeur envisage la construction d'une ligne d'alimentation à
- 4 25 kV afin de raccorder le village de Clova au réseau intégré.

5 Réfection de la ligne de transport L0778 des Îles-de-la-Madeleine

- 6 Afin de sécuriser l'alimentation électrique des Îles-de-la-Madeleine, le Distributeur
- 7 prévoit faire la réfection de la ligne de transport à 69 kV qui est située dans une zone de
- 8 forte pollution saline.

9 Ajout de puissance à la centrale thermique de Cap-aux-Meules

- 10 Pour répondre à la croissance de la demande aux Îles-de-la-Madeleine, le Distributeur
- prévoit procéder à un ajout de puissance à la centrale thermique de Cap-aux-Meules.

12 Remplacement du câble de relève de l'île d'Orléans

- 13 Ce projet vise le remplacement, pour cause de désuétude, du câble de relève qui assure
- l'alimentation de la charge de l'île d'Orléans.

15 Remplacement des lignes de transport de Schefferville

- 16 Le Distributeur prévoit procéder au remplacement des lignes de transport de
- 17 Schefferville qui sont en fin de vie utile.

18 Évacuateurs de crues Menihek - Schefferville

- 19 Ce projet concerne la réfection des évacuateurs de crues de la centrale Menihek qui ont
- 20 plus de 50 ans.

21 Construction de la centrale thermique de Puvirnituq

- La centrale du village de Puvirnituq étant vétuste, le projet consiste à construire une
- 23 nouvelle centrale thermique pour la remplacer. Le Distributeur envisage actuellement la
- 24 possibilité de construire une centrale permettant l'intégration d'un éventuel projet éolien.

25 Réfection des digues Menihek - Schefferville

- 26 Ce projet concerne la réfection des digues de la centrale Menihek qui ont près de 60
- 27 ans, et dont l'état est présentement en cours d'évaluation.



4 INVESTISSEMENTS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73

- 1 Le programme d'enfouissement se poursuit comme prévu, sous les volets
- 2 « Multipartenaires d'enfouissement sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel » et
- 3 « Embellir les voies publiques ».

TABLEAU 8
PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT (M\$)

Année de base 2011	Année témoin 2012	2013	2014	2015	2016
8,5	10,0	15,0	15,0	15,0	15,0

5 SOMMAIRE DES PRÉVISIONS LONG TERME DES INVESTISSEMENTS

TABLEAU 9
ÉVOLUTION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT PRÉVUS À LONG TERME (M\$)

CATÉGORIES	Année de base 2011	Année témoin 2012	2013	2014	2015	2016
Maintien des actifs	336,8	396,1	553,8	536,6	468,7	372,9
Amélioration de la qualité	49,5	52,1	32,8	29,9	31,9	28,4
Croissance de la demande	412,8	439,5	489,7	513,3	463,0	422,0
Respect des exigences	69,0	68,9	69,4	69,6	68,9	69,4
TOTAL	868,1	956,6	1 145,6	1 149,4	1 032,5	892,7

- 4 Les investissements en maintien des actifs contribuent pour une très large part à
- 5 l'augmentation des besoins totaux au cours des prochaines années. De façon plus
- 6 précise, cette augmentation s'explique par le projet LAD dont le déploiement
- 7 s'échelonnera sur la période 2012 à 2017.
- 8 La fin du programme d'automatisation prévue pour 2012 explique la majeure partie de la
- 9 baisse des investissements en amélioration de la qualité.





- 1 En ce qui a trait aux investissements prévus en croissance de la demande, le projet
- 2 majeur CATVAR ainsi que les projets de travaux d'intégration du réseau de distribution
- 3 aux postes satellites expliquent l'essentiel de l'évolution des besoins sur la période
- 4 observée.
- 5 Présentée en complément de cette demande d'autorisation des investissements 2012, la
- 6 pièce HQD-8, document 6, montre que les sommes prévues à long terme auront des
- 7 impacts limités sur les tarifs d'électricité.